

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARRY

Séance du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, et le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Jacky GODARD, Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Christiane LEFEBVRE, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER, Mireille BERTRAND, Michel ANGER, François BISSON, Didier SALIGNON, Philippe POISSON, Elisabeth SCHNEIDER, Frédéric DAVID (*arrivé à 20 h 15*), Jérôme RAVACHE (*arrivé à 20 h 15*), Sandrine LAURENT, Pascale MARIE, Alain BILLARD, Erick GALLIER, Christian VENGEONS, Michèle FERRON, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Christelle LECAPITAINE, Sébastien HARASSE, Séverine MALHERBE.

Absents : Valérie GILLETTE (excusée, **a donné pouvoir à François BISSON**), Jean-Pierre HERMAND (excusé), Régine FLAGUAIS (excusée), Sylvie MARIE, Anthony SECOUÉ, Céline GUILLEMOT, Murielle BERNE, Pascale LOBRÉAU, Delphine LUBIN, Jacques HERVIEU, Virginie DAUTY, Yannick VAREE, Freddy DIARD.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 26 mars 2018.

MODIFICATION DU TABLEAU RIFSEEP délibération n° 2018-05-33

Le Conseil Municipal a validé, lors de sa séance du 8 janvier 2018, la mise en place du RIFSEEP pour le personnel administratif, le personnel technique. La trésorerie nous signale que le personnel animateur doit également bénéficier de ce régime d'indemnités. Il convient d'ajouter ce type de personnel au tableau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la validation près du centre de gestion de cette modification.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1 délibération n° 2018-05-34

Un courrier de l'agence de services et de paiement (ASP) nous informe que la commune a bénéficié d'un trop perçu de 2 030.07 € au titre de l'aide « contrat unique d'insertion », concernant la commune de Le Locheur, et ce, sur l'exercice 2017.

Afin de procéder au remboursement, il convient de prendre une décision modificative. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

- Dépenses imprévues : article 022 : - 2 035 €
- Annulation de titre sur exercice antérieur : article 673 : + 2 035 €

MODIFICATION DE L'ITINERAIRE DE RANDONNEE SUR LE LOCHEUR délibération n° 2018-05-35

Par courrier en date du 17 janvier 2018, un riverain sollicitait le déplacement du chemin pédestre de la Félière sur la commune déléguée de Le Locheur (chemin rural n° 10 dit rue Marion). Ce dernier a présenté sur place le 10 février 2018 un projet d'aménagement sur sa propriété, pour faciliter le déplacement des animaux de son élevage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le déplacement dudit chemin pédestre aux conditions suivantes, **acceptées par l'intéressé le 28 février 2018 :**

- L'aménagement est dit provisoire, étant donné qu'il n'y a pas de bornage ni d'acte notarié,
- La commune de Val d'Arry reste propriétaire du chemin rural existant (N° 10 dit rue Marion) actuellement et peut en reprendre possession à tout moment avec un préavis de 3 mois notifié par courrier,
- Le nouveau chemin créé devra être d'une largeur suffisante pour laisser passer les piétons, les VTT et les chevaux,
- Les clôtures ne devront pas être réalisées dans des matériaux pouvant blesser les randonneurs,
- Le nouveau chemin créé sur la parcelle B 16, que l'intéressé exploite, sera réalisé à ses frais,
- Autorisation de libre circulation des randonneurs sur le chemin créé, ainsi qu'autorisation donnée pour son entretien par les employés communaux ou intercommunaux.

ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE LE DOUET PATRA - LE LOCHEUR délibération n° 2018-05-36

M. HARASSE n'a pas pris part à cette délibération.

Dans le programme d'investissement 2018 figurent en collaboration avec PBI, la réhabilitation de la voirie au Douet Patra, et pour la commune, la création du réseau d'eaux pluviales.

Un appel d'offres (MAPA) a été lancé, 4 entreprises ont répondu, après présentation de l'analyse de ces offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (M. HARASSE n'ayant pas pris part) accepte celle d'EUROVIA BASSE NORMANDIE, pour un montant de 79 161.78 € TTC (65 968.15 € HT).

M. le Maire est autorisé à signer tout document pour ce marché.

AVENANT TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE délibération n° 2018-05-37

M. HEURTAUX présente au Conseil une proposition d'avenant au marché initial pour le lot n° 1 (gros œuvre) de l'entreprise CORMIER BAREA, pour les travaux du groupe scolaire.

Cette proposition est consécutive à la demande du géologue, compte tenu du type et de la nature du sol, d'un terrassement sur une profondeur d'un mètre, de l'encaissement en tout-venant et cylindrage, essai de portance, et à la demande du bureau de contrôle pour le plancher de la chaufferie, d'une chape anhydrite (coupe-feu) et d'un bac collaborant (coupe-feu).

Après délibération, à la majorité (9 abstentions : DUBOIS A, LEFEBVRE Ch, POISSON Ph, JOUIN D, DEBAUDRE JC, SCHNEIDER E, DINEVAUT F, DAVID F et MARIE Ph.), le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise CORMIER BAREA, d'un montant de 55 936.44 € TTC (46 613.70 € HT) et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SDEC Energie

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Révision N° 1 du SCOT Caen Normandie Métropole,
- Compte-rendu par Mme LECUYER de la commission animation du 18 avril dernier,
- Budget 2018 PBI,
- Réunion commissions :
 - personnel : le **15 mai** à 18 h 30 à Missy,
 - prospectives : les **16 et 30 mai** à 17 h 30 à Missy, le **4 juin** à 14 h 30 à Noyers-Bocage avec Mme SAMASSA,
 - assainissement : le **29 mai** à 20 h à Missy,
 - affaires scolaires : le **4 juin** à 20 h à Missy
 - ados : le **18 mai** à 20 h à Missy
- Fête des voisins : vendredi 25 mai,
- Ailes de la Victoire : 17 juin à 9 h 45,
- Concours national des villes et villages fleuris 2018 : le COPIL ne le juge pas utile,
- Kermesse des écoles : 1^{er} juillet,
- Repas des aînés : 14 octobre à Jurques,
- Spectacle de Noël : 15-16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire, Jacky GODARD

CH

